

Numéros d'ordre	Conseils de districts qui ont rendus les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
939	id.	3 id.	Turia a Teroga contre : Marama a Tunoariki	Ohero
940	id.	4 id.	Dame Kara a Tetacupu contre : Yaratahi a Teuhi	Yehapuna
941	id.	4 id.	Yekehu a Puhia contre : Maro a Tetakumi	Tetauraga
942	id.	6 id.	Tenini a Techel v. contre : Tepogigahina a Tagikoroua	Yevahaga
943	id.	6 id.	Turia a Teroga contre : Parua a Parua	Gahegake
944	id.	7 id.	Turia a Teroga contre : Mataroroma a Tunoariki	Tinanskaha
945	Makatea	15 oct. 1866	Yahuri a Maubane contre : Uaroa a Uaroa	Tuumoe
946	id.	6 nov. 1866	Maoake a Hoho contre : Uaroa a Uaroa	Taharou, Ahutoru, Pirae, Teouma
947	id.	1 <sup>er</sup> nov. 1868	Uaroa a Uaroa contre : Yahuri a Maubane	Faatsaraho
948	id.	7 fév. 1874	Uaroa a Uaroa contre : Maoake a Hoho	plantation de la terre Parcobire

Liste des décisions des Conseils de districts qui ont été soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne à sa session du 9 septembre 1908 et sur appel.

Manai raa o te mau faatae raa a te mau Apoo raa matacinaa tei rave hia e nei e te Haava raa rahi Tahiti i te tairuru raa no te 9 tetepa 1908.

Numéros d'ordre	Conseils de districts qui ont rendus les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
920	Hitiia	30 janv. 1839	Hirai a Teete contre : Arae a Teomoua	Tamani et 5 autres
921	Tubuai	5 fév. 1908	Turorofenua contre : Araiti a Tupoa	Mataura
636	Niau	9 déc. 1907	Pani a Tevivi v. contre : Tamatai a Meire v.	Nuameha

## PARTIE NON OFFICIELLE

### COMMUNICATIONS DIVERSES

#### AVIS D'ADJUDICATION

Le public est informé qu'il sera procédé en séance publique, dans le Cabinet du Chef du Service de l'Intérieur :

1<sup>o</sup> Le Mardi 1<sup>er</sup> Décembre 1908, à 4 heures de l'après-midi, à l'adjudication sur soumissions cachetées, de la fourniture, pen-

dant l'année 1909, des denrées nécessaires au service des Subsidances de la Marine, savoir :

	Quantités approximatives.	Cautionnement provisoire.
Biscuit.....	1.500 kilos	100 fr.
Farine.....	60.000 id.	500
Café.....	3.000 id.	200
Sucre.....	3.000 id.	100
Vin.....	65 000 litres	500
Fayols.....	6.000 kilos	100
Riz.....	500 id.	50
Conserves de bœuf.....	6.000 id.	300
Sel.....	2.500 id.	50
Poivre.....	15 id.	5
Huile à manger.....	500 id.	50
Vinaigre.....	1.000 litres	50
Saindoux.....	400 kilos	50
Bois à brûler.....	20.000 id.	100

2<sup>o</sup> Le même jour, à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de l'entreprise du chargement et du déchargement du charbon de terre, du chargement et du transport du matériel et des vivres de la Marine, pendant l'année 1909.

**Aucun cautionnement provisoire n'est exigible pour participer à cette adjudication.**

*Le cautionnement définitif est fixé à trois cents francs.*

*Il pourra y être suppléé au moyen de deux cautions agréées par l'Administration.*

Les Cahiers des charges relatifs aux fournitures et à l'entreprise des manipulations de charbon ci-dessus spécifiées sont déposés au Service de l'Intérieur où le public est admis à en prendre connaissance tous les jours durant les heures d'ouverture des bureaux.

Ces adjudications sont exclusivement réservées aux négociants et entrepreneurs français.

#### AVIS D'ADJUDICATION

Le public est informé qu'il sera procédé, en séance publique, le Mardi 1<sup>er</sup> décembre prochain, à 3 heures et demie de l'après-midi, dans le Cabinet du Chef du Service de l'Intérieur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture des matériaux, outils, denrées et objets divers nécessaires aux divers services de la Colonie, pendant l'année 1909, savoir :

	Cautionnement provisoire.
1 <sup>er</sup> Lot. — Bois spéciaux.....	100 fr.
2 <sup>o</sup> — Bois de construction.....	250 fr.
3 <sup>o</sup> — Ciment de Portland en barils.....	100 fr.
4 <sup>o</sup> — Bois à brûler. — Chaux du pays....	100 fr.
5 <sup>o</sup> — Huile des schistes et articles d'éclairage	100 fr.
6 <sup>o</sup> — Denrées diverses.....	200 fr.
7 <sup>o</sup> — Outils et articles divers.....	300 fr.
8 <sup>o</sup> — Lard, haricots, etc.....	100 fr.
9 <sup>o</sup> — Viande fraîche.....	200 fr.
10 <sup>o</sup> — Pain frais.....	200 fr.
11 <sup>o</sup> — Lait frais.....	100 fr.
12 <sup>o</sup> — Dynamite.....	100 fr.

Le cahier des charges relatif à ces diverses fournitures est dé-